

Retraites, rendez vous de 2010, quelles perspectives?

En 2003 déjà lors de la dernière réforme des retraites, la nécessité de donner une possibilité de deuxième carrière aux enseignants notamment du premier degré était apparue, surtout devant le nombre de manifestants et de grévistes dans l'Education nationale pendant les mois de mai et juin. Un rapport avait été rendu par une commission sur ce sujet et celle ci avait relevé cette nécessité tout en reconnaissant que rien n'était prêt dans ce sens et que la perspective de suppression de postes dans la fonction publique n'arrangerait rien. Apparemment ce rapport est passé aux oubliettes et personne n'en a plus guère entendu parler

Que promet la nouvelle réforme ? Assurément un allongement du nombre d'années de cotisation et donc, avec une formation dont on sort de plus en plus tard (et qui de plus ne va plus du tout compter dans le compte des années de cotisation) à quel âge les futurs enseignants prendront ils leur retraite? 70 ans ? On n'ose imaginer ces « chères petites têtes blondes » en face d'enseignants de cet âge ... et inversement...

Un calcul sur les 25 dernières années ou plus serait catastrophique pour des pensions déjà bien dégradées par la réforme de 2003 (voir tableaux et graphiques des pages suivantes, travail effectué à l'époque par des collègues du Sden CGT 13).

Pour les retraites des enseignants du premier degré: Prof des écoles: se baser sur les chiffres PLP/certifiés classe normale.

Pour les instituteurs, se baser à quelque chose près sur les chiffres PLP/Certifiés classe normale 35 ans.

Inutile de dire que ces perspectives de montant de pension sont de plus en plus défavorables à mesure que l'année de départ en retraite augmente et ne pourraient qu'être catastrophiques en cas de calcul du montant de la pension sur les 25 meilleures années.

De plus les éventuelles périodes de travail en temps partiel diminuant le nombre de trimestres de cotisation feraient baisser encore plus le niveau des pensions.

Inutile de dire que tous ces chiffres même les moins défavorables ne pèsent pas lourd face à ce que coûte un loyer notamment dans les grandes villes ou dans des zones où l'immobilier est très cher comme dans notre région par exemple ou pire l'Ile de France sans parler du prix d'une place dans une maison de retraite.

Il est urgent donc de défendre des retraites déjà bien grignotées par les précédentes réformes. Les mois qui vont

précéder les prochaines vacances scolaires vont s'avérer cruciaux dans cette perspective et les enseignants comme les autres salariés auront tout intérêt à se montrer combatifs s'ils ne veulent pas voir leur pensions de retraite diminuées sévèrement et leur âge de départ en retraite considérablement repoussé.

Jacques Candas

Réunions d'information syndicale premier degré CGT

Port de Bouc: un lundi en mars 2010 de 17h à 20h

Marseille: un mardi en mars de 17 à 20h

Dates à Déterminer, consulter le site <http://cgteducaix.ouvaton.org/>

IUFM Aix: Heure mensuelle d'information syndicale

Mardi 10 février Salle E 006: De 11 à 12 h

Mercredi 11 février Salle E 006: De 11 à 12 h

Jeudi 11 février Salle E 104

Réunion sur le mouvement Inter-académique

Salle G 208 Mercredi 26 11 08 De 10h30 à 15h30

Mathieu
Do Duc



Quelle sera votre pension en 2008, 2012 et 2020 ?

La réforme des retraites de 2003 en quelques chiffres

Année	Durée de service pour une pension à taux plein (75%)		Valeur d'une année en %	Décote	
	en trimestres	en années		en % par trimestre manquant	en % par année manquante
2003	150	37,5	2%	Aucune	Aucune
2004	152	38	1,974%	Aucune	Aucune
2005	154	38,5	1,948%	Aucune	Aucune
2006	156	39	1,923%	0,125 %	0,5 %
2007	158	39,5	1,899%	0,25 %	1 %
2008	160	40	1,875%	0,375 %	1,5 %
2009	161	40,25	1,863%	0,5 %	2 %
2010	162	40,5	1,852%	0,625 %	2,5 %
2011	163	40,75	1,840%	0,75 %	3 %
2012	164	41	1,829%	0,875 %	3,5 %
2013	165	41,25	1,818%	1 %	4 %
2014	166	41,5	1,807%	1,125 %	4,5 %
2015	166	41,5	1,807%	1,25 %	5 %
2016	166	41,5	1,807%	1,25 %	5 %
2017	166	41,5	1,807%	1,25 %	5 %
2018	166	41,5	1,807%	1,25 %	5 %
2019	167	41,75	1,796%	1,25 %	5 %
2020	167	41,75	1,796%	1,25 %	5 %

Source : <http://www.fonction-publique.retraites.gouv.fr/>

Les conséquences pour les enseignants

La décote : une double peine !

Exemples

Pour mémoire, un enseignant certifié ou plp hors-classe âgé de 60 ans en 2003 percevant 2 964 euros en fin de carrière (dernier échelon de la hors-classe) et ayant travaillé 37,5 ans partait à la retraite avec la pension P suivante :

$P = 37,5 \times 2\% \times 2\,964 = 75\% \times 2\,964$ soit une pension s'élevant à **2 223 €**

Un enseignant certifié ou plp au dernier échelon de la hors-classe âgé de 60 ans en 2008 percevant 2 953 euros en fin de carrière (de la hors-classe) et ayant travaillé 37,5 ans

1^{er} cas : départ à la retraite **en 2008**

Il partirait à la retraite **sans décote** avec la pension P suivante :

$P = 37,5 \times 1,875\% \times 2\,953 = 70,3\% \times 2\,964$ soit une pension s'élevant à **2 084 €**

N'ayant travaillé « que » 37,5 ans, il lui manque 2,5 ans et sera donc frappé par **la décote**

$2,5 \times 1,5\% = 3,75\%$ de décote à appliquer aux 70,3%. Il percevra donc la pension P suivante :

$P = 70,3\% \times (1 - 0,0375) \times 2\,964$

$P = 67,66\% \times 2\,964$

Soit une pension s'élevant à **2 006 €** correspondant à environ **68%** de son dernier salaire

Quelle sera votre pension en 2008, 2012 et 2020 ?

2^{ème} cas : départ à la retraite en 2012

Il partirait à la retraite **sans décote** avec la pension P suivante :

$$P = 37,5 \times 1,829\% \times 2953 = 68,6\% \times 2964 \text{ soit une pension s'élevant à } \mathbf{2\ 033\ €}$$

Il lui manque 3,5 ans et sera donc frappé par **la décote**.

$3,5 \times 3,5\% = 12,25\%$ de décote à appliquer aux 68,6%. Il percevra donc la pension P suivante :

$$P = 68,6\% \times (1 - 0,1225) \times 2964$$

$$P = 60,19\% \times 2964$$

Soit une pension s'élevant à **1 778 €** correspondant à environ **60%** de son dernier salaire

3^{ème} cas : départ à la retraite en 2020

Il partirait à la retraite **sans décote** avec la pension P suivante :

$$P = 37,5 \times 1,796\% \times 2964 = 67,35\% \times 2964 \text{ soit une pension s'élevant à } \mathbf{1\ 784\ €}$$

Il lui manque 4,25 ans et sera donc frappé par **la décote**.

$4,25 \times 5\% = 21,25\%$ de décote à appliquer aux 67,35%. Il percevra donc la pension P suivante :

$$P = 67,35\% \times (1 - 0,2125) \times 2964$$

$$P = 53,03\% \times 2964$$

Soit une pension s'élevant à **1 572 €** correspondant à environ **53%** de son dernier salaire

Dans les faits, il est de plus en plus difficile d'accéder à la hors-classe. Le salaire de référence ne sera donc plus de 2 964 _ mais de 2 491_ correspondant au dernier échelon de la classe normale.

Ce qui donnera pour un enseignant qui partira en 2020

Avant décote : $P = 37,5 \times 1,796\% \times 2\ 491 = 67,35\% \times 2\ 491$ soit une pension s'élevant à **1 678 €**

Après décote : $P = 67,35\% \times (1 - 0,2125) \times 2\ 491$

$$P = 53,03\% \times 2\ 491$$

soit une pension s'élevant à **1 321 €**

Pour résumer voici un tableau

	Certifié ou PLP au dernier échelon de la hors classe	
Année de départ	Pension avant décote	Pension après décote
2003	2223	2223
2008	2084	2006
2012	2033	1784
2020	1996	1572
Année de départ	Certifié ou PLP au dernier échelon de la classe normale	
2020	1321	

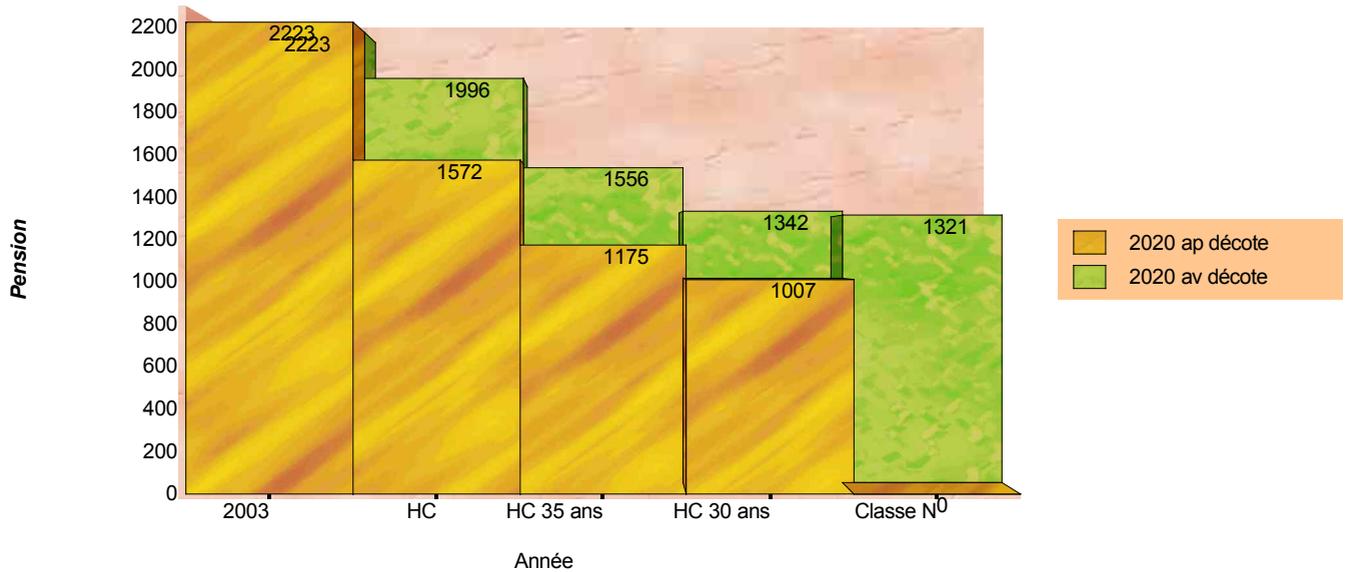
Autrement dit, cet enseignant partira avec 1321€ soit 900 euros de moins que son collègue parti en 2003.

Faut-il en rajouter encore et jusqu'à quand ?

Dossier réalisé à l'origine par Fayçal Benoi Cheik Ali et Emmanuel Arvois, graphiques JC)

Année de départ	Pension de référence en 2003	Pension dernier éch. Hors classe	Pension der éch. HC après 35 ans	Pension der éch. HC après 30 ans	Pension Classe normale
2020 ap décote	2223	1572	1175	1007	
2020 av décote	2223	1996	1556	1342	1321

Pensions avant/après décote



Effet de la décote sur le montant de la pension

Année de départ	Pension après décote (Hors classe)	Pension avant décote
2003	2223	2223
2008	2006	2084
2012	1784	2033
2020	1572	1996

Pensions avant/après décote

